

Réunion du 7 juillet 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Jean MATHIA

**N° CP/2014/427 - Installation, maintien à l'emploi, formation - 2151
Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés des subventions d'un montant total de 43 622,81 € selon la répartition suivante :

* 35 779,38 € dans le cadre du PMBE pour les filières bovines, ovines et caprines

* 7 843,43 € dans le cadre du "complément PMBE"

- approuve la convention relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, dans sa version jointe en annexe de la délibération.

Elle autorise son président à signer cette convention au nom du Département. Elle autorise également le versement de la contribution départementale à l'ASP.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140707-87224-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 16/07/14